Image not found or type unknown

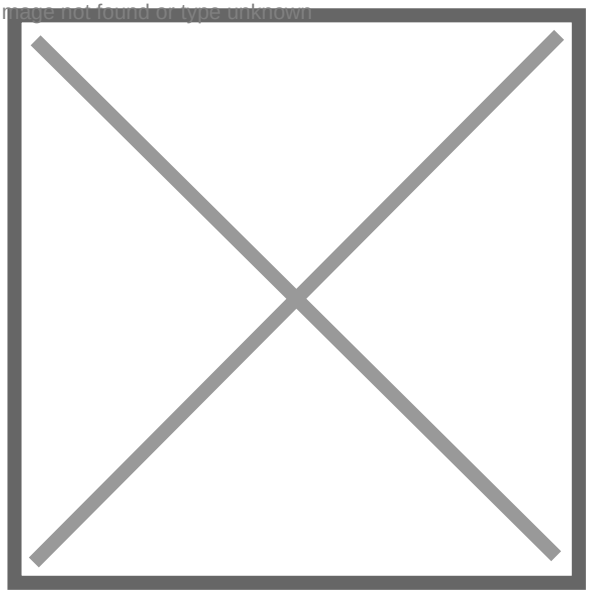

Récupérer ses meubles.

Par **ALBATROS35**, le **18/05/2014** à **11:33**

Bonjour,
une amie a déménagé de la région parisienne et a entreposé ses meubles dans un local appartenant au mari de sa fille,d'un commun accord,en attendant de trouver une location.
Or,cette personne a trouvé un logement mais le gendre s'oppose à la venue de toute personne,qu'il ne connait pas, chez lui,pour déménager.
Ce monsieur fait tout pour garder sa belle-mère car c'est elle qui paie les courses,l'électricité, l'eau,le gaz et a déjà rempli,de sa poche,2 fois la cuve de mazout...depuis janvier.
(il y a 3 adultes et 2 enfants d'1 et 3 ans).
Ce monsieur,qui est à son compte,ne travaille que lundi,mercredi et vendredi:donc,cette amie a dit vouloir partir le samedi mais le gendre s'y est opposé,arguant qu'il travaillait ce jour-là,exceptionnellement...
Il ne veut pas faire le déménagement le dimanche(c'est un jour "sacré"...)ni quand il pleut!
De plus,il veut louer un camion sur 2 jours (au lieu d'une 1/2 journée),alors que les 2 logements ne sont distants que de 3 km!
En bref,cette amie veut partir habiter chez elle mais que peut-elle faire?
Elle a eu une éventration et ne peut même pas emporter de cartons!...
Quel recours peut-elle avoir?
Porter plainte?Mais,cela risque de retomber sur sa fille!
Il s'agit,quand-même,d'une certaine forme de séquestration?!...et de prise d'otage.
Merci de m'éclairer au mieux.
Cordialement,
ALBATROS35

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés